

Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE**



**Union Nationale des Syndicats de l'Énergie Nucléaire,
de la Recherche et des Industries Connexes**

UNSENRIC CGTFO (Fédéchimie)

Adresse administrative : Bât 538 – CEA Saclay – 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

Tél : 01 - 69 - 08 - 33 - 69 Email : fo@aquilon.cea.fr Fax : 01 - 69 - 08 - 91 - 52

RESOLUTION GENERALE du 16^{ème} CONGRES du 18 et 19 mars 2009 à Ronce les Bains (17)

Le 16^{ème} Congrès de l'UNSENRIC Fédéchimie CGTFO, réuni le 18 et 19 mars 2009 à Ronce les Bains (17), réaffirme avec force son attachement au syndicalisme confédéré, libre et indépendant de toutes organisations politiques, religieuses, et philosophiques, comme défini par la Charte d'Amiens, auxquelles s'ajoute aujourd'hui la Société Civile, telles les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Seul ce syndicalisme est en capacité d'organiser tous les travailleurs contre les agressions qu'ils subissent, de la part du patronat, des gouvernements, de la Commission Européenne, et de la finance internationale.

La crise actuelle, conséquence des déréglementations financières et bancaires est sans précédent. C'est la crise du système capitaliste et du libéralisme économique. Ce cataclysme financier a des incidences directes pour les travailleurs de tous les pays :

- Accroissement de la paupérisation,
- Chute du pouvoir d'achat,
- Augmentation du chômage, guerres, etc.

Dans cette situation, la solidarité internationale des travailleurs et de leurs organisations est une nécessité.

Le Congrès condamne la politique de l'Union Européenne subsidiaire du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui impose déréglementation, rigueur budgétaire, modération salariale, destruction des services publics au nom de la «*concurrence libre et non faussée*» et du pacte de stabilité. Il condamne la Banque Centrale Européenne (BCE), coresponsable de la crise financière et économique actuelle. Le Congrès condamne les politiques libérales de l'Union Européenne.

Le congrès n'adhère pas aux positions de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) sur la flexibilité, ainsi que sur le traité constitutionnel.

Le congrès exige le respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le congrès se félicite de la réussite des journées de grèves et de manifestations interprofessionnelles des 29 janvier et 19 mars 2009. Il considère qu'il faut s'appuyer sur cette forte mobilisation pour amplifier le rapport de force, en appelant les travailleurs du privé et du public à la grève, jusqu'à satisfaction de nos revendications à l'instar de nos camarades Guadeloupéens.

Le congrès condamne le plan d'urgence du gouvernement offrant des milliards d'euros pour sauver les banques et les spéculateurs, et demande l'augmentation immédiate et conséquente du pouvoir d'achat des salaires.

Le Congrès dénonce la politique du gouvernement, au profit exclusif du patronat, et notamment par les exonérations de cotisations sociales qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 230 milliards d'euros cumulés depuis 1991. Le Congrès revendique le remboursement de ces cotisations aux caisses de protection sociale collective et l'arrêt des exonérations.

Le Congrès réaffirme son refus de toute forme d'allongement de la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein à 60 ans, et condamne la circulaire ministérielle du 8 juillet 2008 ainsi que la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2009. D'autre part, il se prononce pour la défense des régimes de retraites par répartition et refuse les systèmes par capitalisation.

Le Congrès demande le maintien de tous les systèmes spécifiques de cessation anticipée d'activité liés aux travaux pénibles et services continus tels que NIG 119, CAA, TB6, SCTP exDG3. Le congrès demande leur généralisation aux salariés soumis aux mêmes conditions de travail.

Le Congrès en appelle à la négociation au plus tôt d'une Convention Collective Nationale du Nucléaire et des Industries Connexes (CCNN), afin d'apporter aux travailleurs concernés la base nécessaire et indispensable des garanties collectives spécifiques.

Le congrès réaffirme son attachement à la loi WALDECK ROUSSEAU de 1884.

Le congrès considère que les conséquences de la loi sur la représentativité et du financement des organisations syndicales conduiront à court terme à la remise en cause de la démarche de solidarité entre les travailleurs, et leurs capacités d'action collective, et dirigera inévitablement les salariés vers un syndicalisme de « boutique » et de corporatisme.

L'UNSENRIC CGTFO demande purement et simplement l'abrogation de cette loi liberticide dite « de rénovation de la démocratie sociale du 20 août 2008 », attaque frontale contre les travailleurs, notamment en ôtant la liberté d'association et de délégation et en détruisant la représentativité irrefragable. Elle se félicite de la position de sa Confédération de ne pas être signataire de la dite « *position commune entre le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT* ».

Le Congrès constate que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est « un plan social permanent ». Il considère que les accords GPEC sont dangereux pour le syndicalisme libre et indépendant et néfastes pour les salariés : ils contribuent à l'intégration du syndicat à la cogestion, ruinent son utilité, anéantissent son indépendance, contournent les accords collectifs, isolent le salarié, facilitent de fait les licenciements. Le Congrès considère qu'il faut s'y opposer et se félicite de la non signature par la Confédération FO de l'accord national interprofessionnel sur la GPEC.

Le Congrès rappelle que l'accès pour tous à l'énergie est un facteur de progrès et d'égalité entre les citoyens, et se doit d'être un droit constitutionnel. Dans le cadre de la diversité des sources d'énergie, il affirme que l'utilisation de l'énergie nucléaire est nécessaire. Ce secteur doit rester sous tutelle de l'état pour en garantir l'exploitation dans des conditions optimales de sécurité pour les travailleurs, et de sûreté pour la population et l'environnement.

Le Congrès condamne le désengagement de l'Etat dans les activités de recherche. L'application de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF) n'a qu'un seul but : réduire les dépenses de l'état, et ne financer que les programmes intéressant les opérateurs industriels. L'application de la Loi Organique des lois de Finances (LOLF) se traduit au CEA par des abandons de programmes, la réduction des moyens de l'activité support et la dégradation des conditions de travail.

Le congrès condamne également, la politique du groupe AREVA de sous-traitance à outrance et de choix délibéré de voir disparaître les établissements au profit de filiales à bas coût et ce, au détriment des conditions de travail et d'existence des salariés.

Le congrès demande l'intégration des salariés de la sous-traitance.

Le Congrès réitère sa condamnation de l'économie capitaliste et dénonce notamment ses effets sur les conditions de travail et de vie des travailleurs tels que :

- ⇒ la perte du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités,
- ⇒ l'explosion des profits du capital au détriment de la rémunération du travail,

- ⇒ toute forme de rémunération qui échappe aux cotisations sociales (stock options, intéressement, participation, etc. et maintenant, heures supplémentaires),
- ⇒ l'épargne temps sous toutes ses formes, avec sa monétarisation en particulier, au détriment de la santé,
- ⇒ la protection sociale collective et notamment des systèmes par répartition, basés sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle, (Sécurité Sociale, la fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE...)
- ⇒ l'allongement de la durée de cotisation des retraites,
- ⇒ la destruction progressive du Code du Travail et des Conventions Collectives, avec, en particulier, la remise en cause du Contrat à Durée Indéterminée (CDI), par la flexibilité et la précarisation du travail,
- ⇒ la suppression de milliers d'emplois par les délocalisations et les restructurations,
- ⇒ la destruction de la fonction publique et des services publics,
- ⇒ la remise en cause du droit de grève,
- ⇒ l'annualisation et l'augmentation de la durée du temps de travail,
- ⇒ la dégradation des conditions de travail des salariés tant physique que psychologique...

Le Congrès revendique :

- ⇒ la mise en place d'une convention collective du nucléaire
- ⇒ l'abrogation de la loi du 20 Août 2008
- ⇒ le maintien et le retour sous contrôle exclusif de l'Etat de l'industrie nucléaire
- ⇒ l'abandon de la sous-traitance et l'intégration des salariés concernés,
- ⇒ l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, des retraites et des pensions,
- ⇒ la suppression de toute forme de précarité d'emploi, un CDI pour tous,
- ⇒ l'égalité professionnelle homme/femme à travail égal, salaire égal,
- ⇒ l'accès à la formation individuelle et professionnelle, au choix du salarié, sans perte de salaire et sur le temps de travail,
- ⇒ le retour à une ou deux visites médicales par an selon les catégories de travailleurs et ce par une médecine du travail indépendante,
- ⇒ la retraite à 37,5 annuités sur les dix meilleures années à taux plein
- ⇒ le maintien du départ à la retraite à 60 ans,
- ⇒ le maintien des systèmes spécifiques de cessation anticipée d'activité liés aux travaux pénibles et services continus, avec le décompte à partir de 60 ans.

Le Congrès appelle les militants et adhérents des syndicats de l'UNSENRIC Fédéchimie CGTFO, à intensifier la propagande et développer l'information, notamment vis à vis des jeunes et des cadres, sur tous les sujets où l'intérêt de la classe ouvrière est menacée.

Adoptée à l'unanimité